

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ANNEE 2021 - SEANCE N°3 - DU 7 MAI**

L'an deux mil VINGT et UN, le Sept Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de Granieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Raymond COQUET, Maire.

**Présents** : COQUET Raymond, HUGUET Chantal, GIRERD-CHANET Raymond, BOUVIER-GARZON Patrick, GAIDO Véronique, JALLUT Eric, LEBRETON Michèle, LIMOUZIN Emmanuel, MAGNIN Karine, PICARD Jean-Jacques, RULLET Serge, TACONNET Marie-Françoise, VOLLAND Sandrine, WILLINGER Tania.

**Absentes excusées** : DEYMÉ-MESLIN Jeanine.

**Secrétaire de séance** : HUGUET Chantal

**Date de convocation** : 27 Avril 2021

**Nombre de Membres** : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14



**I) APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :**

Après lecture faite par Monsieur le Maire, l'assemblée délibérante, approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 Avril 2021.

**II) DEVENIR DE NOTRE RESTAURANT COMMUNAL**

Le gouvernement annonce une réouverture des bars et des restaurants. Cette reprise se fera en trois temps à compter du 19 mai 2021.

A cette date, seules les terrasses seront autorisées à accueillir du monde, avec une limite de six convives par table, le couvre-feu serait repoussé jusqu'à 21 heures.

La deuxième étape est fixée, trois semaines plus tard, au 9 juin. A cette date, les salles de restaurant s'ouvriront pour accueillir les clients avec la même contrainte de six consommateurs par table et avec une jauge, et une nouvelle limite du couvre-feu à 23h.

Enfin le 30 juin la pleine réouverture des bars et des restaurants sans jauge avec une levée totale du couvre-feu.

L'ensemble du conseil municipal débat sur le devenir du restaurant communal. A l'unanimité, il décide de rechercher un gérant ou une gérante en mettant une annonce sur le BON COIN : gérance communale et sur le site internet de la commune.

### **III) DELIBERATION 2021-11 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GYMNASES DU COLLEGE DE ST GENIX SUR GUIERS**

Monsieur le Maire explique que comme chaque année la commune participe aux frais de fonctionnement du gymnase de St Genix sur Guiers où sont scolarisés les collégiens de la commune. Désormais les élèves du collège LA FORET utilisent également le gymnase d'Aoste.

Chaque année une convention est signée avec la Mairie de St Genix Les Villages (commune nouvelle suite à la fusion entre les communes de Gresin, St Genix sur Guiers et St Maurice de Rotherens au 01.01.2019).

La commune de St Genix les Villages a fixé le montant de la participation annuelle aux frais de fonctionnement des gymnases (St Genix sur Guiers et Aoste) pour les communes de résidences des élèves scolarisés par délibération du 8 avril 2021.

Pour l'année 2021, la participation applicable à la commune de Granieu s'élève à : 1 732.10 €. (32 enfants scolarisés pour Granieu)

Le Conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à verser la participation annuelle.

**VOTE : Pour : 14      contre : 0      abstention : 0**

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, **APPROUVE** à l'unanimité le versement de cette participation et **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette participation.

**PRECISE** et **AUTORISE** le versement de la participation chaque année au vu des justificatifs présentés et après vérifications et ce jusqu'à la fin de ce mandat.

### **IV) DELIBERATION 2021-12 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR 2 PROJETS COMMUNAUX ELIGIBLES A LA DOTATION TERRITORIALE**

Monsieur le Maire explique que le Département de l'Isère a mis en place un nouveau dispositif d'aides aux communes : Il s'agit de la Dotation Territoriale (validée en conférence territoriale par le Département de l'Isère en date du 19 avril 2021).

Deux thématiques de subventions pourraient être demandées au vu des projets actuels sur la commune de Granieu :

- Aménagements sportifs et de loisirs
- Aménagement et sécurisation de voirie dans le cadre du Plan de déplacement.

Par conséquent notre projet de création d'une aire de jeux serait subventionnable à hauteur de 35%. Notre chiffrage du projet s'élève à **101 349 € HT**.

Notre deuxième projet qui est la réalisation d'un bi-couche et enrobé sur le Chemin de Marvay pour une sécurisation de la voirie (entre la limite d'Aoste et le Pont du Chemin de la Ville : 1000 mètres linéaires) serait subventionnable à hauteur de 50% avec un plafond à 40 000 €.

Notre chiffrage pour ces travaux s'élève à **75 638.98 € HT**.

Le montant des travaux restant, après subventions versées, sera financé sur les fonds propre de la commune. Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 du BP 2021 ainsi que les montants de TVA correspondants.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal vote **à l'unanimité**, et **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour les deux projets en cours :

- Création d'une aire de jeux
- Réalisation d'un bi-couche et enrobés sur le chemin de Marvay.

**CHARGE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

**CHARGE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

#### **V) POINT SUR LE PROJET « AIRE DE JEUX » :**

Monsieur le maire précise à l'ensemble du conseil municipal que le projet du City Park peut prétendre à recevoir une subvention du Conseil Général. Il explique que les subventions destinées aux travaux des écoles ont été étendues à d'autres projets dans le cadre de la Dotation Territoriale 2021, et notamment les aménagements sportifs et de loisirs. Notre projet rentrant dans cette thématique : une demande de subvention sera également faite en même temps que la demande pour les travaux de voirie.

#### **VI) POINT SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE TABLE D'ORIENTATION**

Monsieur Serge RULLET rappelle que dans le cadre du PDIPR, la table d'orientation pourrait être intégrée au circuit, ce qui permettrait d'obtenir une subvention à hauteur de 50%.

Monsieur Serge RULLET précise qu'il a contacté l'entreprise PIC BOIS situé à BREGNIER-CORDON et qu'il a été convenu d'un RDV sur terrain le vendredi 22/05/21 à 18h.

#### **VII) POINT SUR L'OPERATION DE REBOISEMENT**

Monsieur Eric JALLUT rapporte les propos d'une réunion du Syndicat des Marais : il précise que lors de la prochaine dissolution du Syndicat, la commune de Granieu va récupérer 49 441 m<sup>2</sup> et 5 5896 de franc bord. Sur les franc bords, il sera possible pour 2022 de planter des haies en collaboration avec la Fédération Départementale de Chasse pour une partie et possibilité de planter des haies d'essences végétale locale (20 à 30% de végétaux locaux) en collaboration avec le Groupe Départemental : LO PARVI, LPO, Département, FDCI, Région, Communauté de Communes.

Il faudra par conséquent, en amont, reconnaître les parcelles et les franc bords qui peuvent recevoir des haies ou des peupliers (pour les haies peu de rentabilité par rapport aux peupliers). Il faudra également contacter et monter ce projet en collaboration avec les propriétaires et les exploitants intéressés qui peuvent recevoir des aides européennes suite à la plantation de haies.

Monsieur Raymond GIRERD-CHANET précise qu'il reste encore des branchages le long de la Bièvre, il propose de les broyer et de faire passer la herse. Il est convenu d'un jour avec d'autres élus disponibles.

#### **VIII) POINT SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE BOITE A LIVRE**

Monsieur Jean-Jacques PICARD confirme que la commune de GRANIEU s'est positionnée auprès de la Communauté de Communes Des Vals Du Dauphiné pour l'installation d'une boîte à livres. Ces boîtes à livres seront identiques pour toutes les communes qui ont acceptées cette installation. La fabrication sera réalisée par la MFR de St ANDRE LE GAZ.

#### **IX) INSCRIPTIONS DES CONSEILLERS SUR LES CRENEAUX DE PRESENCE POUR LA PERMANENCE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

En accord avec l'ensemble du conseil municipal, il a été convenu des créneaux horaires : 8h/13h et 13h/18h avec une participation de 7 personnes sur chacun des créneaux.

Seront présents de 8h à 13h :

Jean-Jacques PICARD, Raymond GIRERD-CHANET, Véronique GAIDO, Sandrine VOLLAND, Eric JALLUT, Patrick BOUVIER GARZON, Emmanuel LIMOUZIN

Seront présents de 13h à 18h :

Raymond COQUET, Marie-Françoise TACONNET, Serge RULLET, Michèle LEBRETON, Tania WILLINGER, Karine MAGNIN, Chantal HUGUET.

## **X) POINT SUR LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

### **CINEMA EN PLEIN AIR**

Monsieur Jean-Jacques PICARD rapporte la décision de la Communauté de Communes Des Vals du Dauphiné sur le cinéma en plein air : la commune de GRANIEU n'a pas été retenue. Une projection ayant déjà eu lieu en 2020.

### **COMMISSION MOBILITE**

Monsieur Serge RULLET présent à la cette commission, fait une synthèse à l'ensemble du conseil municipal :

*\* La communauté de Communes des Vals du Dauphiné a décidé de ne pas prendre la compétence Mobilité. C'est la région Auvergne - Rhône Alpes qui agira en tant qu'autorité organisatrice locale de la Mobilité sur ce territoire.*

Une convention partenariale, pour une durée de 6 ans, concernera les sujets suivants :

- Des services à la demande de transport public de personnes : Une première réflexion pourrait être engagée afin de créer un service à la demande pour accéder aux pôles urbains (Les Abrets, La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin).
- Des services de transports scolaires : Promouvoir l'aménagement d'arrêts de cars qualitatifs.
  - De l'intermodalité entre les réseaux : La Communauté de Communes et la Région Auvergne Rhône Alpes engageront un travail commun sur l'aménagement.
- Des abords des gares de Saint André le Gaz, Cessieu, les Abrets en Dauphiné pour faciliter le stationnement automobile et pour l'ensemble des gares du territoire, pour faciliter et sécuriser le stationnement des vélos.
- Une aire de covoiturage sur la commune de Chimilin sera créée et les aires de covoiturage de Saint Jean de Soudain et de Saint Didier de la Tour seront réhabilitées et mieux signalées. D'autres aménagements favorisant l'intermodalité pourront être mis à l'étude.
- Des services relatifs aux mobilités actives : La Communauté de Communes Des Vals du Dauphiné et la Région Auvergne Rhône Alpes établiront un programme d'actions visant à déployer un réseau d'itinéraires des modes doux, en s'appuyant sur un schéma directeur mode doux et un plan pluriannuel d'investissement.
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur : la région pourrait apporter une aide à la communauté de Communes désireuse de déployer un service d'autopartage, pour développer et promouvoir la pratique du covoiturage du quotidien sur son territoire.
- Des services de mobilité solidaire : Aux côtés de la Région Rhône Alpes, la Communauté de communes étudiera la mise en place d'un dispositif d'autostop Solidaire.
- D'autres dispositifs de mobilité solidaire pourront être mis à l'étude

### **APPEL A PROJET « AVELO 2 » :**

L'ADEME souhaite soutenir les territoires dit peu ou moyennement denses dans l'élaboration et l'animation de leur politique cyclable et mobilise pour cela, 25 millions d'euros à travers un appel à projet : AVELO 2. Il permet aux territoires de se doter d'une stratégie mobilité active avant de candidater aux aides de l'Etat pour réaliser des infrastructures.

### **CHALLENGE MOBILITE SCOLAIRE :**

Sont concernés les écoles primaires des communes des Vals du Dauphiné. Le challenge aura lieu chaque mardi du 1<sup>er</sup> au 15 juin 2021. Les jours du challenge, il s'agit de changer ses habitudes (ou de garder ses bonnes habitudes) et de se déplacer en modes alternatifs pour faire gagner sa classe ; c'est le taux de participation qui comptera.

## **COMMISSION URBANISME**

Madame Marie-Françoise TACONNET nous informe du contenu de cette commission :

### **INTERVENTION DE L'ASSOCIATION DES BAILLEURS SOCIAUX DE L'ISERE (ABSISE)**

Cette association existe depuis 20 ans, elle regroupe les bailleurs sociaux (SDH-PLURALIS-CDC HABITAT-ADVIVO- GRENOBLE HABITAT- UN TOIT POUR TOUS (logt pour personnes des plus démunies) - PAYS VIZILLE ...) Avec 85 000 logements sociaux.

C'est notre interlocuteur pour la mise en œuvre des politiques de l'habitat - Il a un rôle de représentation dans les instances locales, et c'est aussi un conseil de communication sur le logement en Isère.

Une personne d'Alpes Isère Habitat est intervenue sur les questions suivantes : à quoi sert le logement social, et sa dimension :

Accueillir des personnes modestes, très modestes avec un accompagnement social avec des loyers moins chers que dans le privé et garantir une offre abordable pour tous.

Proposer des produits variés, des logements pour les jeunes ou les plus âgés.

Accéder à la propriété : favoriser l'installation de jeunes ménages, proposer un logement éco-performant, gestion du parc de logements dans la durée...

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL HABITAT JEUNE**

qui sera soumise à la décision d'une délibération examinée le 24 Juin en conseil communautaire.

Le Conseil Habitat Jeune intervient auprès des jeunes de – de 30 ans pour les accueillir, les informer, les orienter, les accompagner à la recherche, à l'accès et au maintien dans un logement autonome

Ce CHJ est en partenariat entre la Mutualité Française 38 et les Vallons de La Tour depuis 2010, avec extension de partenariat à l'ensemble des VDD en 2017. La commission a donné un avis favorable pour la somme de 2 000 €

### **ADOPTION DU PLH (Programme Local Habitat) 2021-2026**

C'est un document qui formalise la politique locale de l'habitat sur l'ensemble des VDD pour une durée de 6 ans. Il est élaboré par l'EPCI, le SCOT, les communes et les partenaires locaux de l'habitat ;

Il définit les objectifs et les actions visant à :

- Répondre aux besoins en logements et en hébergement
- Favoriser le renouvellement urbain
- Favoriser la mixité sociale
- En assurant un équilibre entre les communes et les quartiers

Ce PLH est encadré par les articles L 302- 1 et suivants du code de la construction et de l'habitation. La phase d'élaboration de ce PLH est en cours depuis fin 2016 : diagnostics, définitions des orientations stratégiques et du programme d'actions, des fiches communales, puis un 1<sup>er</sup> arrêt du projet de PLH au conseil communautaire des VDD et consultation des personnes publiques Associées , puis un second arrêt du projet, puis présentation du PLH au comité régional de l'habitat et de l'hébergement, avis de ce comité, puis de l'Etat au 23/02/2021. La phase d'Arrêt du PLH sera à l'ordre du jour du Conseil Communautaire des VDD le 24 juin 2021, il sera ensuite transmis au Préfet pour Contrôle de Légalité, Publicité et mise à disposition des communes. Il sera exécutoire 2 mois après sa transmission au Préfet

### **POLITIQUE INTERCOMMUNALE EN MATIERE D'HABITAT A L'ECHELLE DES 36 COMMUNES**

Les orientations : valoriser le bâti ancien, les centres-villes et les centres bourgs, coordonner la production et l'orienter vers les besoins insatisfaits, accompagner les ménages en difficulté de logement, avec un programme de 21 actions.

### **Besoins spécifiques sur le territoire des Vals du Dauphiné :**

Offre meublée temporaire en lien avec le développement économique

Création de 2 logements d'urgence communautaires  
Accueil des gens du voyage /Aire de grand passage sur le Nord Isère en lien avec le Syndicat Mixte  
Proposition par la CAPI terrain entre BOURGOIN & LTP  
Et finalisation des 2 PLUi

Le PLH est défini simultanément et en articulation avec le SCOT, Le PLH doit être compatible avec le SCOT. Les PLU et les PLUi doivent également être compatibles avec le SCOT.  
Budget prévisionnel : 14 € par an et par habitant  
La commission a donné un avis favorable

## **XI) QUESTIONS DIVERSES :**

### **DEFIBRILLATEUR :**

Madame Chantal HUGUET précise à l'ensemble du conseil municipal qu'en application du décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, nous sommes dans l'obligation d'installer un défibrillateur car nous avons un Etablissement Recevant du Public de type 5. Cette obligation s'imposera à notre ERP à compter du 01.01.2022. Madame HUGUET propose de demander une subvention à GROUPAMA.

### **REPAS DES PERSONNES AGEES**

Au vu de la situation sanitaire, Madame Chantal HUGUET propose un RDV avec CG traiteur pour échanger sur un repas qui sera porté à domicile en remplacement du repas qui était offert aux habitants de 70 ans et plus, au restaurant communal.

### **TRAVAUX EN COURS**

Monsieur Raymond GIRERD-CHANET rapporte les différents travaux en cours :

- Le Syndicat des Eaux des Abrets change la conduite d'eau en provenance de Corbelin jusqu'au poteau d'incendie du parking du cimetière. Déplacement de la bouche d'incendie à l'arrêt de car du carrefour de la Route des Touvières et de la Route de la Ville.
- Un devis a été demandé afin de fabriquer des plaques rigides indiquant dans quel container jeter les fleurs et autres déchets au cimetière.
- Un devis a été demandé pour un nettoyage des voies communales par une balayeuse.

### **CARREFOUR DES TOUVIERES - ROUTE DE LA VILLE**

Madame Tania WLLINGER confirme qu'elle est en relation avec la Communauté de Communes et le Conseil Régional concernant la sécurisation et l'aménagement du carrefour à l'intersection de la route des Touvières, Route de la Ville, pour l'emplacement du futur arrêt de car sécurisé. L'orientation choisie serait de mettre un feu tricolore.

***Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme***

Séance levée à 23h15